

GRILLE DES COTISATIONS D'ADHÉSION ET REDEVANCES

Association Merci les Algues!

DEMANDE D'ADHESION

Chaque demande d'adhésion doit être adressée au Conseil d'Administration et doit être motivée et transmise via le formulaire de demande d'adhésion.

Le bureau de l'association étudie les demandes et évalue leur pertinence ;

Le bureau peut émettre trois types d'avis auxquels le postulant doit obligatoirement se ranger :

- Avis favorable à l'adhésion
- Avis défavorable à l'adhésion
- Complément d'information nécessaire préalablement à l'adhésion

Les demandes d'adhésions qui comportent un avis favorable du Bureau sont présentées au vote du Conseil d'Administration qui se réunie 4 fois par année.

COTISATION A L'ADHESION

Chaque candidature d'adhésion validée par le conseil d'administration sera formalisée par le paiement de la cotisation d'adhésion, celle-ci dépendra :

- du collège d'appartenance
- de la taille de l'entreprise (Chiffre d'Affaires de l'année précédente)
- du type de structure adhérente (entreprise, association, particulier, etc.)

REDEVANCES

L'entreprise souhaitant utiliser la marque Merci les Algues! devra présenter lors de sa demande d'adhésion à l'association Merci les Algues ! une estimation de la nature et des volumes des produits commercialisés par la marque Merci les Algues ! (cf. Déclaration annuelle).

L'entreprise adhérente s'engage à adresser à l'association Merci les Algues !, à la fin de chaque année civile N et au plus tard le 31 janvier de l'année N+1, la nature et les volumes réels de produits commercialisés avec la marque Merci les Algues !. Ces redevances s'adressent uniquement pour le 1er maillon de transformation des produits.



Tableau des cotisations - Association Merci les Algues !



COLLÈGE	RANG	ADHÉSION ANNUELLE (HT)
Scientifiques, académiques et institutionnel	Inscription individuelle	30€
	Organisme de recherche, Université ou institution	500€
	Étudiants	15€
Récolteurs et fournisseurs de solutions à base d'algues	Entreprises de plus de 100m€ :	3 000€
	Entreprises de 50 à 100 M€ :	2 000€
	Entreprises de 10 à 50 M€ :	1 500€
	Entreprises de 5 à 10 M€ :	1 000€
	Entreprises de 1 à 5 M€:	750€
	Entreprises de moins de 1 M€:	500€
Intermédiaires agricoles	Entreprises de plus de 100m€ :	3 000€
	Entreprises de 50 à 100 M€ :	2 000€
	Entreprises de 10 à 50 M€ :	1 500€
	Entreprises de 5 à 10 M€ :	1 000€
	Entreprises de 1 à 5 M€:	750€
	Entreprises de moins de 1 M€:	500€
Agriculteurs	Agriculteur	30€
	Agriculteur(s) pris en charge par la filière	15€
	Association ou groupement d'agriculteurs	500€
	Agriculteur transformateur (> 1m€):	750€
	Agriculteur transformateur (jusqu'à 1M€):	250€
	Groupement d'agriculteurs transformateurs (> 1M€):	750€
	Groupement d'agriculteurs transformateurs (jusqu'à 1M€):	500€
Transformateurs	Entreprises de plus de 100 M€ :	3 000€
	Entreprises de 50 à 100 M€ :	2 000€
	Entreprises de 10 à 50 M€ :	1 500€
	Entreprises de 5 à 10 M€ :	1 000€
	Entreprises de 1 à 5 M€:	750€
	Entreprises de moins 1 M€	250€
Distributeurs	Distributeur régionaux	500€
	Distributeur nationaux	2 000€
	Enseigne de distribution	500€
	Épiceries	150€
	Restaurateurs indépendants	150€
Consommateurs et étudiants	Restaurateurs collectifs	300€
	Inscription individuelle	Engagement libre à discréption ou proposition à 30 €
	Inscription collective	500€

Tableau des redevances - Association Merci les Algues !



COLLÈGE	RANG	POURCENTAGE %
Fournisseurs de solutions à base d'algues	CA MLA de plus de 100 M€	0,10%
	CA MLA de 30 à 100 M€	0,20%
	CA MLA de 10 à 30 M€	0,25%
	CA MLA de 1 à 10 M€	0,30%
	CA MLA de moins de 1 M€	0,50%
Transformateurs (1ère transformation)	CA MLA de plus de 50 M€	0,15%
	CA MLA de 30 à 50 M€	0,20%
	CA MLA de 10 à 30 M€	0,25%
	CA MLA de 1 à 10 M€	0,30%
	CA MLA de moins de 1 M€	0,50%
Agriculteurs de moins de 1M€	CA MLA de moins de 1 M€	0,50%